



## Appareil défectueux, sans dépannage

Par **auger\_old**, le **26/12/2007** à **17:33**

nous avons acheter à crédit un adoucisseur d'eau lors de la construction de notre maison il y a 1 an et demi. Il a parfaitement fonctionné mis à part une panne en octobre l'année dernière qui a été résolue rapidement, mais depuis le mois d'octobre, suite à l'entretien annuel, nous n'avons que des soucis, et depuis 1 mois et demi le technicien nous l'a mis hors service en attendant de recevoir les pièces défectueuses. Il s'avere que cet appareil fait partie d'une mauvaise série ( au dire du technicien) et que nous ne sommes pas les seuls à avoir des soucis. Nous avons donc adressé un courrier recommandé à la société demandant l'échange de l'appareil ou le remboursement de l'appareil puisque malgré sa fonction hors service nous continuons à payer un crédit , cela fait maintenant 15 jours et nous n'avons aucune réponse. Lorsque nous téléphonons, la secrétaire nous dit toujours la même chose, qu'elle ne peut pas nous passer de responsable et qu'elle a autre chose à faire que de rester au téléphone à nous écouter. Que pouvons nous faire face à cette situation, nous n'allons tout de même pas continuer de payer un credit pendant encore 3 ans pour un appareil défectueux! Quels sont nos recours? Merci